

## L'hôpital au service du droit à la santé

### Déclaration du groupe de l'UNAF

L'augmentation du nombre de malades chroniques et le vieillissement de la population nécessitent aujourd'hui une transformation profonde de l'organisation du système de santé. La crise de la Covid-19 a montré l'urgence de cette transformation. Le chaînon de l'hôpital a tout son rôle à jouer au sein d'un ensemble coordonné d'acteurs. Plusieurs conditions doivent être clairement arbitrées pour que l'hôpital intervienne avec un objectif précis celui d'être au service de la santé et de l'accès aux soins pour tous.

Le groupe de l'UNAF partage les préconisations et souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

La préconisation 9 insiste sur la nécessité de renforcer le rôle des Conseils territoriaux de santé. Les familles doivent être assurées de pouvoir bénéficier, lorsqu'elle est nécessaire d'une prise en charge hospitalière de proximité. Si la réduction du nombre de lits, notamment de lits polyvalents, peut découler de l'analyse partagée des besoins de la population, elle ne doit en aucun cas être un objectif préalable en soi. Les familles doivent avoir la garantie de solutions en aval de l'hospitalisation, par une prise en soins coordonnée où les professionnels de la ville et les professionnels de l'hôpital collaborent autour d'un projet de soins commun.

La préconisation 6 s'intéresse à la prévention. La crise sanitaire actuelle nous invite urgemment à repenser la place de la prévention : gestes barrières, éducation à la santé, vaccinations, dépistage. Elle met en évidence l'importance de ce qui permet d'améliorer la santé de la population, sans que l'on soit dans une démarche curative. Il est temps de penser une organisation des soins dans une approche plus globale, qui prend davantage en compte la prévention, la promotion de la santé, l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique. Chacun peut et doit être acteur de sa santé à la condition qu'il en ait les clés mais aussi par l'implication de tous.

Les préconisations 10 et 11 s'attachent à renforcer le poids des usagers et de leurs représentants dans les ARS et dans les CRSA pour un pilotage plus démocratique de l'offre et des moyens. Au-delà de la représentation institutionnelle, il est nécessaire que les organisations mises en place, facilitent l'implication des personnes et notamment des familles quant à l'organisation des prises en charge, tant en établissements, qu'en médecine de ville et qu'au domicile. L'UNAF a toujours été active dans la reconnaissance des droits des usagers et donc des familles en matière de santé pour leur permettre de développer un pouvoir d'agir.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.